

Question écrite n° 2412Eoliennes et Parc Naturel Régional du Doubs (PNRD)

L'énergie éolienne suscite le débat dans les Franches-Montagnes, en particulier depuis la mise en service récente des trois éoliennes du Peuchapatte.

L'implantation de ces machines se fait, au niveau cantonal, selon des zones prioritaires définies dans le plan directeur cantonal, approuvées par le parlement en 2005 et par le gouvernement en 2006. Il faut mentionner également la « Directive concernant la planification et la procédure d'autorisation pour la réalisation d'éoliennes » publiée par le Département de l'environnement et de l'équipement en décembre 2008 et où l'on trouve en introduction les objectifs spécifiques poursuivis par le Canton dans le domaine éolien à savoir :

- Favoriser la production d'énergie éolienne dans le meilleur rapport investissement/rendement
- Assurer l'intégration des éoliennes dans le paysage global

En mars 2010, la Confédération publie des « Recommandations pour la planification d'installations éoliennes » sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie, de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Office fédéral du développement territorial. De ce rapport, nous relevons subjectivement les passages ci-dessous :

« Toute installation éolienne va par essence modifier le paysage. Aussi, lorsqu'un paysage doit être préservé avec toutes ses qualités intrinsèques, la seule solution consistera à l'exclure en tant que site potentiel d'implantation d'éoliennes. En d'autres termes, l'exploitation de l'énergie éolienne et la protection du paysage représentent souvent des intérêts divergents qui seront dans de nombreux cas au centre de la pesée globale des intérêts à effectuer »

Dans les zones à protéger au niveau cantonal, toujours selon le même rapport, on peut lire qu'il est recommandé d'exclure l'installation d'éoliennes des périmètres des parcs naturels régionaux, à moins qu'il y ait un intérêt prépondérant à les y installer.

Nous relevons encore le passage suivant relatif aux incidences socio-culturelles :
« Les sites favorables à l'installation d'éoliennes, notamment les sommets et les crêtes, sont souvent des lieux appréciés pour l'observation du paysage. Ils présentent par

conséquent une valeur particulière pour le tourisme et la détente. Dans ces conditions, une installation éolienne peut avoir des effets très différents ; dans certains cas elle augmentera l'attractivité du lieu, mais elle peut aussi la diminuer, notamment si ces installations se répandent et deviennent communes ».

Considérant que l'un des critères de base de l'OFEV pour la mise en place d'un parc naturel régional réside dans la qualité de son paysage et constatant que les critères d'acceptation de la population relatifs à l'installation de nouvelles éoliennes faiblissent, et qu'il apparaît, après analyse des fiches du Service de l'aménagement du territoire (SAT), en particulier des fiches no 1.02, 1.04, 2.11, 3.01, 3.02, 3.21, 5.05 et 5.06 que les arbitrages effectués jusqu'à ce jour ont favorisé l'installation de très grandes éoliennes au détriment de la protection du paysage et de la création en cours du Parc Naturel Régional du Doubs, nous demandons au Gouvernement :

1. Est-il vrai que l'installation de nouvelles éoliennes aux Franches-Montagnes exigera une ligne à haute tension pour l'évacuation du courant produit ?
2. Par où passera cette ligne ?
3. Sera-t-elle aérienne ou souterraine ?
4. Le Gouvernement trouve-t-il compatible une « industrialisation » paysagère des Franches-Montagnes avec la création du PNRD et trouve-t-il les deux conciliables ?
5. Le Gouvernement ne pense-t-il pas que l'installation de nouvelles éoliennes et la création de lignes pour l'évacuation du courant sont susceptibles de remettre en cause la participation de certaines communes au parc naturel, voire même la création du PNRD ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Saignelégier, le 23 février 2011

Jean-Michel Steiger

The image shows several handwritten signatures in black ink. At the top right, the name 'Jean-Michel Steiger' is printed, with a signature written over it. Below this, there are several other signatures, some of which are partially obscured or written over. A central vertical line with a hook-like shape at the bottom is also present. The signatures appear to be from various individuals, possibly members of a committee or organization.

Vent de colère sur la montagne !

Depuis quelques temps, un sujet sème la discorde dans les Franches-Montagnes. A l'avenir, ce sujet pourrait entraîner le même vent de protestation dans les autres districts du Canton. Je veux parler des éoliennes.

Force est de constater que les éoliennes actuellement en fonction sur notre territoire causent des nuisances allant au-delà de ce qui était prévisible. Si pour certaines personnes l'on peut parler d'intolérance épidermique, l'on constate tout de même que certains problèmes sont avérés et qu'il ne sera pas simple, voir même impossible, de les atténuer.

Voici la liste non exhaustive des problèmes relevés :

- Nuisances sonores
- Nuisances visuelles (effet stroboscopique)
- Nuisances paysagères
- Dépréciation des biens immobiliers
- Nuisances aux abords immédiats des machines (chutes de glaçons)
- Tensions dans la population (Quelques citoyens et communes profitent, les autres subissent)

Plusieurs des problèmes cités ci-dessus pourraient être amenuisés, voire même abolis, en augmentant la distance tolérée entre les machines et les habitations. D'autres problèmes pourraient aussi être gommés, si l'implantation de ces éoliennes était l'œuvre de nos autorités. En effet, si notre canton décidait de relever un défi énergétique en vue de la diminution de notre dépendance au nucléaire, je suis prêt à parier que nos concitoyens seraient prêts à accepter quelques désagréments. Hors aujourd'hui, on a l'impression de vivre une véritable chasse au vent, menée principalement par des promoteurs extra-cantonaux, en recherche d'images positives.

Il est temps que nous fassions preuve de sagesse et que nous ne nous laissions pas mener par le bout du nez ou plutôt par le goût de l'argent facile. Il n'y a aucune urgence dans ce dossier (le vent n'est pas prêt de s'arrêter de souffler), si ce n'est celle de prendre désormais le temps d'analyser toutes les nuisances et tous les problèmes que causent ces machines à notre population et notre région. Des directives claires et précises doivent être rééditées et respectées par les promoteurs et les communes.

C'est une question de santé publique et de paix intérieure pour notre canton.

Mes questions sont les suivantes :

- Le Gouvernement Jurassien partage-t-il notre point de vue ?
- Est-il prêt à faire stopper tous les dossiers en cours, afin de rééditer des directives concernant l'implantation d'éoliennes sur notre territoire ?
- La décision finale d'implantation de nouvelles éoliennes ne devrait-elle pas être prise par le canton, dans un souci de cohérence et sans lien direct avec d'éventuels bénéfices financiers à réaliser ?
- Quels sont les projets en cours sur le territoire, à quel stade d'avancement sont-ils et pour combien et quel type de machines ? (merci de fournir les plans de situation si disponibles)
- Le gouvernement est-il prêt à tout mettre en œuvre pour que le courant produit par les éoliennes construites sur le territoire cantonal profite aux citoyens de notre canton et à un prix admissible?

Delémont, le 23.02.2011

Pour le PLR, l'auteur :



Gabriel Schenk

